



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 24

ÉDITORIAL

La DRAAF pilote, sous l'autorité du préfet de région, la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et régionales portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et par FranceAgrimer.

En 2024, les priorités d'action de la DRAAF ont été portées sur plusieurs objectifs. En premier lieu, on peut citer la planification écologique (en particulier à travers la territorialisation d'Ecophyto 2030 et à travers la mise en œuvre de la loi Egalim). La filière

bovine a également été l'objet d'une attention forte avec le plan régional viande bovine et un effort important de l'enseignement agricole pour accompagner le renouvellement des générations de la filière. Enfin, l'accompagnement de la filière forêt-bois a été marqué par la construction d'une démarche interministérielle en faveur de cette filière, par la poursuite de l'accompagnement du renouvellement forestier et par le lancement d'une étude prospective régionale.



Marie-Jeanne FOTRE-MULLER
Directrice régionale

Ce rapport d'activité revient sur les temps forts de l'année 2024 et met en exergue, sans être exhaustif, les principales missions de la DRAAF au service des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. Tout cela ne serait pas possible sans une dynamique partenariale forte avec les autres services de l'Etat et opérateurs, avec les collectivités et avec les professionnels, et ne serait pas possible non plus sans le réseau actif des directions départementales interministérielles et des EPLEFPA.

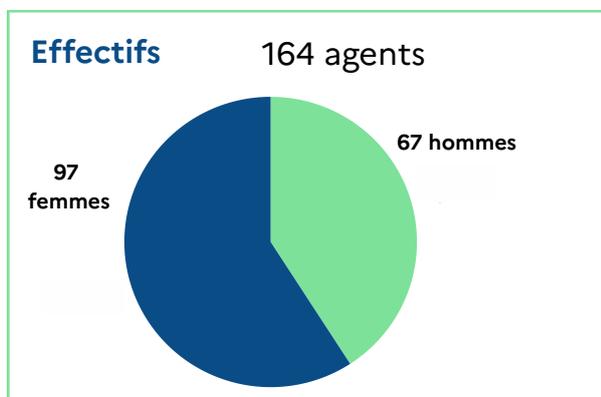
Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF pour qui l'année 2024 a été intense. Ils se sont fortement investis personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.



SOMMAIRE

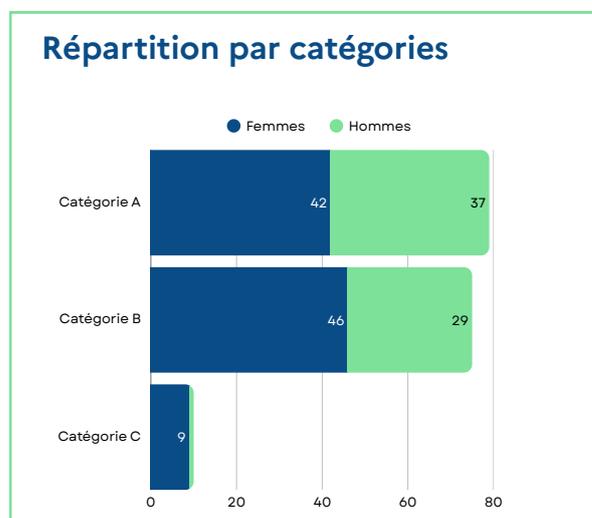
La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté	7
La DRAAF s'implique pour le développement de la filière élevage et ouvre des formations pour le renouvellement des générations	8
Mise en place d'un fonds d'investissement en hydraulique agricole	9
Les enquêtes céréalières	10
L'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole	10
L'emploi dans la filière viti-vinicole	11
Ecophyto 2030 une stratégie territorialisée	12
Avril 2024 : organisation d'un exercice d'intervention sanitaire d'urgence	13
L'accompagnement des parcours de formation tout au long de la vie : le développement de la VAE dans le domaine agricole	14-15
L'observatoire de la filière forêt-bois	16
Renouvellement forestier à la suite de la crise du scolyte typographe en Bourgogne-Franche-Comté	17
Lancement d'une étude prospective sur l'avenir de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté	18

La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



Répartition des effectifs par services

Direction	4
Service régional de la Forêt et du Bois (SRFOB)	7
Service régional de l'Économie agricole (SREA)	14
Service régional de l'Information statistique et économique	17
Service régional FranceAgriMer	19
Secrétariat général	23
Service régional de la Formation et du Développement (SRFD)	39
Service régional de l'Alimentation (SRAI)	41



La DRAAF s'implique pour le développement de la filière élevage et ouvre des formations pour le renouvellement des générations

La filière viande bovine est une des plus emblématiques de Bourgogne-Franche-Comté : elle emploie le plus grand nombre d'agricultrices et d'agriculteurs et elle est reconnue tant pour la qualité des animaux qu'elle produit que pour son rôle dans la préservation des paysages régionaux. Cette filière est aujourd'hui confrontée à une baisse du cheptel et à une diminution du nombre d'élevages.



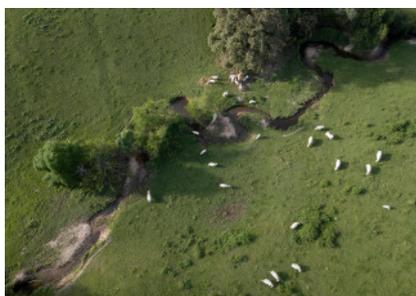
©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Pour enrayer cette tendance, une convention d'objectifs a été signée en août 2024 par l'ensemble des partenaires pour accompagner la structuration de cette filière afin d'augmenter la valeur ajoutée et la rémunération des éleveurs.

La DRAAF se mobilise pour la mise en œuvre de cette convention d'objectifs. Elle intervient pour fédérer les acteurs, suivre et piloter dans le temps ce plan multipartenarial en l'adaptant au contexte et aux résultats. Elle a également en charge l'évaluation de la politique d'aide à l'engraissement, suit l'évolution des effectifs bovins, des tonnages abattus et des exports de brouillards, les aspects sanitaires de la filière ainsi que l'activité des abattoirs. La modernisation d'abattoirs a été financée (1,1 M€ d'aides versées à 13 projets fin 2024, deux dossiers restant à payer en 2025).

Pour ce qui concerne la formation, la DRAAF a mené un travail d'ingénierie territoriale pour un maillage pertinent : 4 nouvelles formations sont venues étoffer l'offre en septembre 2024 pour répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par la profession : 3 CAP orientés vers les métiers de l'élevage (Jura, Saône et Loire, Côte d'Or) et 1 certificat de spécialisation en Haute Saône. Un BTSA « métiers de l'élevage » ouvrira à la rentrée 2025 en Côte-d'Or.

La DRAAF mobilise aussi les exploitations agricoles des établissements agricoles publics, en tant que supports de formation, d'expérimentation et de démonstration dans les territoires. En 2024, plusieurs établissements ont mobilisé le Pacte Haies pour impliquer les apprenants dans des plantations contribuant au bien-être animal et à l'adaptation au changement climatique, ou



©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

encore le dispositif CASDAR dans des projets en lien avec la fertilité des sols. Cet investissement a été récompensé au dernier Sommet de l'élevage à Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) par l'octroi du « Sabot d'argent » aux élèves du lycée agricole de Fontaines (Saône-et-Loire) face à 273 autres concurrents. Un résultat qui montre, si besoin était, l'excellence et l'engagement de la communauté éducative et des apprenants.

Mise en place d'un fonds d'investissement en hydraulique agricole

Les ressources en eau et l'agriculture sont considérablement touchées par les effets du changement climatique. Avec des périodes de chaleur et de sécheresse de plus en plus précoces, longues et marquées, le besoin en eau des cultures est accru.

Il est donc nécessaire de rendre les exploitations agricoles plus résilientes à ces aléas climatiques, afin de les rendre plus durables et de garantir la souveraineté alimentaire, tout en respectant les équilibres naturels.



© Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

La mise en place d'un fonds d'investissement en hydraulique agricole fait partie d'une des 53 mesures inscrites au Plan Eau (plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023).

Ce fonds permet par exemple de soutenir, à des fins d'irrigation agricole :

- La modernisation d'ouvrages existants (ouvrages de prélèvement, de stockage, de transport et de distribution d'eau brute améliorant l'efficacité des réseaux),
- La création de nouvelles retenues,
- Les projets de stockage d'eau dans le cadre de la réutilisation d'eaux usées traitées.



© Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Doté de 20 millions d'euros, l'appel à projets 2024 a été ouvert du 5 mars au 15 mai 2024 à l'échelle nationale.

Les DRAAF ont la charge d'instruire les dossiers et de formuler un classement auprès du Ministère en charge de l'agriculture.

Pour la sélection des projets en BFC, les DDT, la DREAL, la Région, les Agences de l'eau et la chambre régionale d'agriculture ont été associés. 3 des 4

dossiers éligibles en BFC sont lauréats de ce premier appel à projets (sur 9 dossiers déposés). Il s'agit de projets de rénovation de patrimoine hydraulique en place, permettant des économies d'eau. Ces 3 projets bénéficient au total d'une subvention de 1,96 millions d'euros, soit presque 10% de l'enveloppe nationale.

Les enquêtes céréalières

Chaque année, FranceAgriMer coordonne plusieurs enquêtes céréalières en coopération avec Arvalis.

Une première enquête estivale permet d'avoir une photographie fiable de la qualité technique et sanitaire des récoltes, à partir d'échantillons prélevés à l'entrée des silos. Les espèces suivantes sont ciblées : blé tendre conventionnel et biologique, orges, triticale, maïs et sorgho. Les échantillons prélevés sont analysés par les laboratoires FranceAgriMer et Arvalis. Les résultats techniques sont rendus publics à l'issue de la récolte.

Sur les mêmes échantillons, les analyses sanitaires donnent quant à elles des informations fiables pour alerter sur une éventuelle crise sanitaire émergente. Les résultats agrégés sont présentés en Conseil spécialisé FranceAgriMer. Les résultats individuels (confidentiels) sont transmis aux collecteurs.

Une dernière enquête hivernale cible les céréales stockées : blé tendre, orges et maïs. Elle porte uniquement sur leur qualité sanitaire : résidus de pesticides, mycotoxines, présence d'insectes ravageurs, etc. Les résultats individuels sont transmis à chaque collecteur. Les résultats agrégés sont présentés en Conseil spécialisé puis dans un bulletin d'information destiné au grand public.

En 2024, 186 échantillons ont été prélevés en Bourgogne-Franche-Comté sur une quarantaine de sites de stockage.

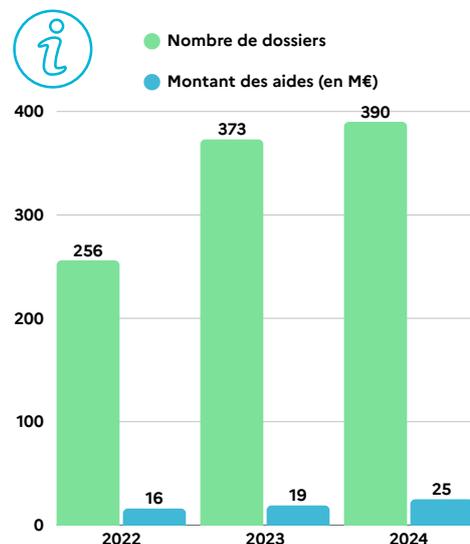


© Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr

L'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole

Dans le cadre de l'OCM viti-vinicole, FranceAgriMer met en place un programme pluriannuel de soutien aux investissements matériels ou immatériels (réception vendanges, cuveries, embouteillage, stockage, caveaux de dégustation).

Cette mesure a été mise en place en 2013. Depuis, l'unité a instruit 3432 dossiers et engagé 204M€ d'aide.



L'emploi dans la filière viti-vinicole

Le 29 avril 2024, l'INSEE et la DRAAF Bourgogne Franche-Comté ont présenté, lors d'une conférence de presse, les résultats de l'étude qu'ils ont réalisée conjointement sur l'emploi dans la filière viti-vinicole sur le périmètre du bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

Les enseignements de cette étude sur le Bassin Viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Superficie totale des vignes :

 52 600 hectares

Régions concernées :

 12 départements répartis dans les régions

- Bourgogne-Franche-Comté
- Auvergne-Rhône-Alpes

Acteurs de la filière :

 7 000 exploitants ou co-exploitants

 5 410 exploitations viticoles

Évolution

- Agrandissement des exploitations
- Baisse du nombre d'exploitations

Secteur en aval :

- 1 150 établissements employeurs

Activités : vinification, commercialisation, distribution

Emploi dans la filière viti-vinicole en 2020

- 19 780 salariés, +4,3% en 5 ans
- 3 500 équivalents temps plein de saisonniers

Cette étude a été complétée par un dossier réalisé par la DRAAF, présentant outre la publication sur le bassin, une déclinaison par vignobles et une fiche sur les formations. En outre, à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin à Dijon, une infographie sur les 10 bassins viticoles de France a été proposée (en versions française et anglaise).



Plus d'informations :

 <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/filiere-viti-vinicole-bourgogne-beaujolais-savoie-jura-a3299.html>



Ecophyto 2030 : une stratégie territorialisée

La réduction de l'usage, des risques et des conséquences de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) est l'une des politiques majeures portées par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté. Pilotée dans le cadre de la stratégie nationale Ecophyto 2030, cette politique est mise en œuvre en lien étroit avec la profession agricole et l'ensemble des acteurs régionaux mobilisés pour accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus durables.



©Xavier Remongin/Min.agri.fr



©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

En 2024, la gouvernance régionale Ecophyto a été relancée avec un élargissement des partenaires. Cette nouvelle dynamique a permis de définir 11 objectifs prioritaires pour la région, qui guideront les actions dans les années à venir. En complément, 4 groupes de travail thématiques seront mis en place en 2025 pour approfondir des enjeux clés et construire collectivement des réponses adaptées aux réalités du terrain.

Pour renforcer cette mobilisation, la DRAAF a lancé en 2024 un appel à projets pour soutenir la territorialisation d'Ecophyto. Cinq initiatives ont été accompagnées, pour un montant de 342 345 €.

La région pilote également au niveau national l'élaboration d'une méthode de diagnostic territorial. Cette approche innovante vise à identifier, à l'échelle locale, les zones à enjeux prioritaires afin de mieux cibler les actions de réduction des PPP.

Enfin, la stratégie Ecophyto s'inscrit dans la planification écologique comme fiche action spécifique, illustrant l'articulation entre politiques agricoles et environnementales portées par l'État en région.

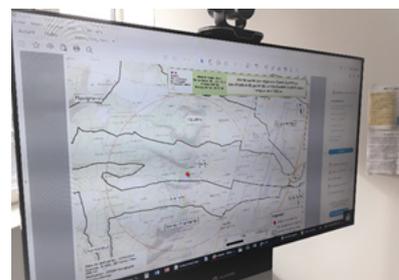


Avril 2024 : organisation d'un exercice d'intervention sanitaire d'urgence

Le règlement européen (UE 2016-2031) relatif à la santé végétale, définit la liste des organismes de quarantaine prioritaires pour lesquels chaque Etat membre doit mettre en place des plans d'intervention sanitaire d'urgence et des exercices d'entraînement.

En avril 2024, le service régional de l'alimentation (SRAI) a organisé un exercice plan d'urgence en santé végétale afin de tester, dans des conditions

réelles, les capacités du service à gérer une crise sanitaire à la suite de la découverte d'un organisme de quarantaine. Le scénario retenu était la découverte d'un arbre contaminé par la bactérie *Xylella fastidiosa* dans l'environnement d'une réserve naturelle et dans un site classé, le parc Noisot à Fixin (Côte-d'Or). *Xylella fastidiosa* est en effet une bactérie mortelle pour plus de 300 espèces végétales (oliviers, vignes, arbres fruitiers, agrumes...), présente dans un grand nombre de pays. Il est donc très important d'intervenir rapidement en cas de suspicion ou de confirmation d'un foyer de *Xylella fastidiosa*.



© DRAAF BFC



Arbre infecté entouré d'un filet anti-insectes

© DRAAF BFC

L'exercice s'est déroulé sur 2 jours. Le premier jour, la cellule de crise a été activée pour organiser l'intervention sur le terrain des agents du service. La deuxième journée sur site a été consacrée à la réalisation d'un premier état des lieux des végétaux sensibles à la maladie et de la recherche d'insectes susceptibles de transmettre la maladie dans un rayon de 500m autour de l'arbre contaminé. Pour cette phase, l'équipe du SRAI a bénéficié de l'appui d'une équipe de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté. Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence la qualité et l'opérationnalité du plan d'urgence, la capacité du service à se mobiliser rapidement et la bonne coordination entre services de la DRAAF.

En santé végétale comme en santé animale, il est essentiel de savoir anticiper les crises pour en diminuer les conséquences : c'est le cœur de métier des services déconcentrés dans ce domaine.

L'accompagnement des parcours de formation tout au long de la vie : le développement de la VAE dans le domaine agricole

La validation des acquis de l'expérience dans le domaine agricole connaît un intérêt croissant.

En effet, entre 2023 et 2024, les demandes de recevabilité ont augmenté de 72% et les recevabilités accordées de 57%.



73% des diplômés permettent une installation agricole



S'agissant des diplômés de niveau 3 le score est de 100% via le mécanisme « Access'VAE ».

Ce dispositif régional inter-administrations à destination des travailleurs en situation de handicap en établissements adaptés leur permet d'accéder à un diplôme par la VAE.

Les types de diplômes sollicités



- niv 3 (CAPA)
- niv 4 (BP/Bac Pro)
- niv 5 (BTSA)

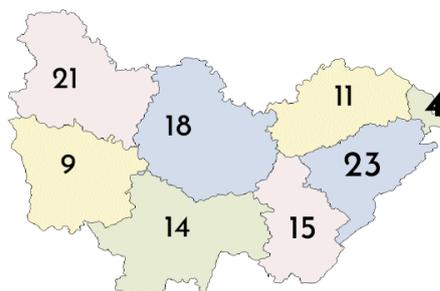
Les diplômes sollicités sont majoritairement de niveau 4 (niveau Brevet professionnel ou Bac professionnel), le BP « responsable d'entreprise » étant le plus prisé.



Le profil des candidats



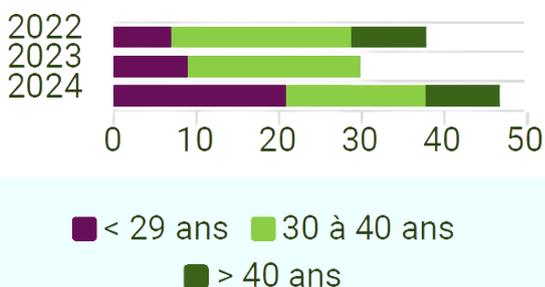
Département de provenance



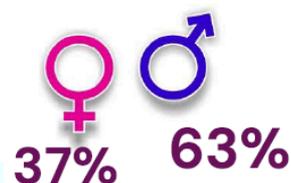
Part d'actifs



Répartition par tranches d'âge



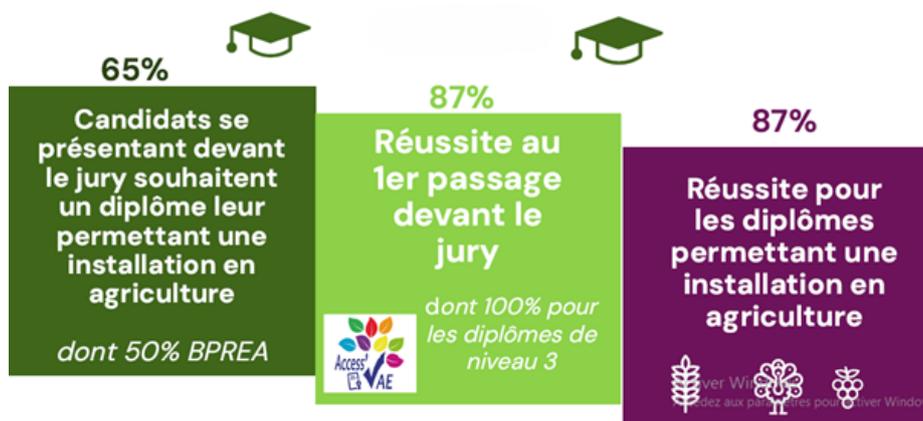
Répartition femmes-hommes



Les réussites

En 2024

- 21 personnes ont obtenu leur diplôme par la VAE (18 lors du 1er entretien avec le jury et 3 après un second entretien)
- 1 personne a eu une validation partielle de son diplôme et doit avoir un second entretien avec le jury en juillet 2025



L'observatoire de la filière forêt-bois

L'observatoire des forêts vient de mettre à jour son site internet à l'échelle nationale.

En complément, l'observatoire régional interactif de la filière forêt bois, créé avec l'interprofession FIBOIS et la Région, rassemble l'ensemble des données thématiques régionales dans un même applicatif internet.



©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Les données brutes sont traitées et mises en forme à l'échelle départementale et des EPCI lorsque cela est possible. Cette nouvelle approche permet aux acteurs départementaux et locaux de disposer de toutes les informations à leurs échelles.

Pour décrire la ressource forestière et l'usage du bois, l'observatoire s'appuie sur les données de l'inventaire forestier national de l'IGN pour la ressource, d'enquêtes de la DRAAF pour l'usage du bois et de l'interprofession pour le bois énergie.

La filière forêt bois rencontre des difficultés de recrutement et de nombreux métiers sont en tension, tant en forêt que dans la première transformation. L'observatoire décline le nombre d'emplois par EPCI et l'évolution des effectifs par secteurs d'activités (source DREETS). L'offre de formation est également déclinée sous forme d'une carte dynamique qui permet d'accéder à la nature des formations avec une sélection thématique.



©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Pour accéder aux sites internet des observatoires :

- L'observatoire national :

 [https://
observatoire.foret.gouv.fr/](https://observatoire.foret.gouv.fr/)



- L'observatoire régional :

 [https://draaf.bourgogne-
franche-
comte.agriculture.gouv.fr/
observatoires-interactifs-
relatifs-a-la-filiere-foret-bois-
a3394.html](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/observatoires-interactifs-relatifs-a-la-filiere-foret-bois-a3394.html)



Renouveau forestier à la suite de la crise du scolyte typographe en Bourgogne-Franche-Comté

La forêt de Bourgogne-Franche-Comté subit des mortalités importantes dues au scolyte typographe de l'épicéa (*Ips typographus*). Les surfaces d'épicéas ont ainsi diminué de 60 000 ha, soit le tiers des surfaces régionales d'épicéa entre 2018 et 2022.

Dans ce cadre et depuis 2021, les aides au renouvellement forestier des dispositifs France Relance et France 2030 contribuent à la reconstitution des ces surfaces sinistrées. 1 664 dossiers de demandes d'aides ont été déposés depuis 2021 en région, pour une surface équivalente de 9 353 ha et un montant d'aide de 42,9 M d'euros. Parmi eux, 1 080 concernent la reconstitution de peuplements scolytés, pour une surface équivalente de 6 408 ha et 30,7 M€ d'aides, soit 15 % de la surface touchée.

Le recours aux aides varie selon les Sylvo Eco Région (SER). (figure 1)

Il est plus faible sur le second plateau et le Haut-Jura, touchés plus récemment par l'épidémie de scolytes. Il varie également selon le type de propriété, et est d'autant plus important que les surfaces forestières des propriétés privées et des collectivités sont importantes.

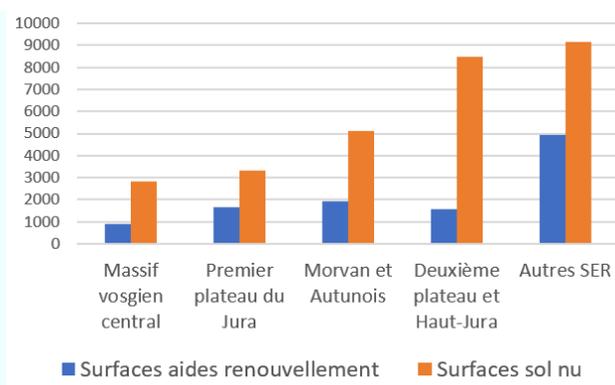


Figure 1

Figure 1 : Comparaison pour les différentes SER des surfaces théoriques (en ha) des dossiers d'aide 1A dans les différentes SER de BFC et des surfaces en sols nus scolytés (Analyse SIG des données fordead et Cartogip).

Les données de surfaces subventionnées sont surestimées

Source mémoire de V. Clerget - *Renouveau forestier à la suite de la crise du scolyte typographe en Bourgogne-Franche-Comté 2023-2024*

D'autres sources de financement ont pu être mobilisées. Néanmoins, la pérennisation des aides au renouvellement forestier au sein de France Nation Verte assure les propriétaires et gestionnaires d'un soutien public pour les années à venir.

Lancement d'une étude prospective sur l'avenir de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté

La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté est à la croisée des chemins. Depuis 2018, elle est confrontée aux premiers effets sensibles du changement climatique et des crises sanitaires, qui ont entraîné d'importants dépérissements dans les forêts de la région, dont la crise qui touche l'épicéa est la plus emblématique. Au-delà de la gestion de ces crises, propriétaires et gestionnaires forestiers travaillent à l'adaptation des peuplements forestiers



©DRAAF BFC

dans un contexte de fortes incertitudes. En parallèle, les industries de transformation du bois sont confrontées à une volatilité des cours du bois, alimentée par la concurrence internationale et les fluctuations du prix des matières premières et de l'énergie de ces dernières années. Ces changements et incertitudes affectent à la fois à l'amont et à l'aval de la filière.



©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Afin d'aider la filière forêt-bois à se projeter dans cet avenir incertain, la DRAAF a répondu à un appel à projet du Centre d'Etude et de Prospective du MASA pour lancer une étude prospective à l'horizon 2040. Cette étude est cofinancée par le Conseil Régional et FIBOIS, et est menée en partenariat avec l'ADEME et du Commissariat du Massif du Jura. Son objectif principal est de mettre en mouvement la filière et ses parties prenantes pour se projeter dans le futur.

Cet exercice de prospective se déploiera sur 3 territoires de la région, qui illustrent la diversité de la forêt et de la filière forêt-bois : le Morvan, le Jura et le Val de Saône. Après une phase de diagnostic, les ateliers territoriaux de prospective ont débuté. Ils associent les services de l'État et les parties prenantes locales de la filière, pour identifier et commencer à construire son futur.

DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



4bis rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON Cedex
03 39 59 40 00



draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr



<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

